SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er mai 2018 À 19 h 00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2759e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 1er mai 2018**, à 19 h 00 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Robert Marshall et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Absence justifiée de madame la conseillère, Mélanie Duchesneau et de monsieur le conseiller, Pierre Pelletier.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

2018-05-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 01.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er mai 2018 À 19 h 00

Suivi des procès-verbaux et correspondances

a) Appui de Marieville – Résolution Ange Gardien – Étude internet haute vitesse
b) Appui de Saint-Angèle-de-Monnoir – Étude internet haute vitesse
c) Refus de remboursement de la MRC de Rouville – Collecte extra décembre 2017

2018-05-02 **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2018**

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du mardi 3 avril 2018 à 19 h 00 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2018 à 9 h 00, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du 1er mai 2018**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2018 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 1er mai 2018 pour la somme totale de 138 796,79 $ à même le budget 2018 et d'autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 584-2015, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-04 **Prêt de terrains de soccer - International de soccer Jean-Yves Phaneuf 2018**

ATTENDU QUE l'International de Soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby se tiendra du 31 août au 3 septembre 2018 dans la région, incluant le territoire la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford ;

ATTENDU la demande déposée par les organisateurs de l'évènement le 19 mars 2018 afin d'obtenir le prêt des terrains de soccer de la municipalité dans le cadre du tournoi ;

ATTENDU QUE la nature de l'évènement cadre en tout point avec les orientations du conseil municipal en termes de promotion de l'activité sportive ;

ATTENDU les retombées sociales, touristiques et économiques envisageables dans le cadre d'un tel évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser le prêt des terrains de soccer de la municipalité dans le cadre de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf qui se tiendra du 31 aout au 3 septembre 2018.

QUE le conseil municipal accepte qu'un élu et le directeur général soient représentants de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford lors de la tenue de cette 41e édition et de ses activités connexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er mai 2018 À 19 h 00

2018-05-05 **Résolution municipale pour le système d'automates d'appels – MRC Rouville**

ATTENDU qu'un projet de règlement provincial d'alerte à la population sera adopté et que ce dernier exige des municipalités la mise en place d'un ou des moyens d'aviser la population en cas de sinistre ;

ATTENDU que la mise en place d'un système automatisé d'appels téléphoniques, de SMS et de courriels répondrait à cette exigence ;

ATTENDU qu'une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipaux a été octroyée pour le projet à la MRC de Rouville ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a, par la résolution 2018-05-05, manifesté son intérêt dans ce dossier ;

ATTENDU que le regroupement de plusieurs municipalités pour offrir ce service à leurs populations respectives coûte moins cher que de l'offrir individuellement ;

ATTENDU que ce service offrira aux municipalités un moyen de communication privilégié avec leurs citoyens sur les sujets et leurs choix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que la municipalité approuve le projet commun de mise en place d'un système automatisé d'appels téléphoniques, de SMS et de courriels par la compagnie Somun et désigne la MRC de Rouville comme organisme responsable du projet acceptant le mandat ;

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, sont autorisés à signer l'entente intermunicipale et intervenir avec la MRC de Rouville relativement à ce sujet au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er mai 2018 À 19 h 00

2018-05-06 **Embauche / poste permanent de monsieur Steve Poulin**

ATTENDU QUE l'embauche de monsieur Steve Poulin était soumise à une période de probation de six mois selon la résolution numéro 2017-11-17 ;

ATTENDU QUE monsieur Poulin satisfait aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que monsieur Steve Poulin soit officiellement employé de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford à compter du 6 mai 2018 selon les dispositions du contrat d'embauche établi et signé entre les parties et qu'il soit rémunéré selon les balises de l'échelle salariale numéro 4 de la municipalité actuellement en vigueur.

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-07 **Nomination de monsieur Jean Vasseur à titre d'inspecteur municipal adjoint**

ATTENDU les besoins en inspection de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** de nommer monsieur Jean Vasseur à titre d'inspecteur municipal / inspecteur en bâtiment adjoint et officier municipal en bâtiment et en environnement ;

DE le nommer fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme à titre d'officier municipal, lequel est autorisé et désigné à l'application de l'ensemble des règlements en vigueur relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement, construction et les règlements uniformisés 502-2008 à 508-2008, leurs modifications et leurs amendements, ainsi que le règlement numéro 510-2009 relatif aux nuisances en conformité avec la Loi sur les compétences municipales.

QUE monsieur Vasseur est habilité à délivrer des constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-08 **Programme d'aide à la voirie local - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) ancien PAARRM**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit exécuter des travaux de remplacement prioritaires à urgents de ponceaux et de reconstructions et améliorations de la route sur le rang Papineau, et les rues Codaire, des Faucons, des Geais-Bleus et du Sommet ;

ATTENDU QUE le conseil municipal sollicite un soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) ;

ATTENDU QUE le conseil estime les dépenses pour une somme d'un peu plus de 55 000 $, selon la nature des travaux ;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification sera constitué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de procéder à une demande de subvention pour la réalisation de remplacement de ponceaux et de reconstructions et améliorations de la route sur le rang Papineau, et les rues Codaire, des Faucons, des Geais-Bleus et du Sommet ;

QUE le directeur général est autorisé à compléter et à transmettre le formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2018-2019 relativement au Programme d'aide à la voirie local - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE), à la Députée d'Iberville à l'Assemblée nationale, Madame Claire Samson, dans le but d'obtenir un appui financier pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-09 **Renouvellement annuel – Contrat de déneigement et entretien des chemins d'hiver - Saison 2018-2019**

ATTENDU le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver signé le 3 novembre 2014 ;

ATTENDU l'article 5 dudit contrat spécifiant qu'à la fin de la période contractuelle, et au plus tard le 1er juillet de chaque année suivante, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 12 mois chacune et au tarif, incluant les taxes en vigueur au moment d'effectuer la soumission, du contrat soumissionné au nombre de 5 ans prévus à la soumission, et ce, pour un maximum de deux fois ;

ATTENDU le renouvellement annuel pour la saison 2017 – 2018 par la résolution 2017-06-16 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal autorise le deuxième renouvellement du contrat de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver pour une durée de 12 mois au tarif de 90 389,10 $, excluant les taxes en vigueur, du contrat soumissionné tel que prévu à ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AMD- 2018-05-10 **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur la tarification branches principales A et B ainsi que des branches 1 et 2 du cours d'eau Piché – Facturation 2/2**

Monsieur Christian Riendeau **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement autorisant la facturation du montant perçu par la MRC de Rouville à ce jour, au prorata des bassins versants aux propriétaires visés par les documents soumis par ladite MRC, constituant la tarification du cours d'eau Piché et ses branches principales, 1 et 2 – facturation 2/2

L'avis de motion est accompagné d'un dépôt du projet de règlement et d'une dispense de lecture lors de son adoption.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er mai 2018 À 19 h 00

2018-05-11 **Adoption règlement numéro 609-2018 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la facture payée à la MRC de Rouville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Ruisseau des prairies**

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement (AMP-2018-04-27) a été donné lors de la session du 3 avril 2018 accompagné d'une dispense de lecture par le conseiller, monsieur Mario Larochelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Rouville a adopté le 4 novembre 2015, la résolution numéro 15-11-9810, autorisant l'exécution des procédures nécessaires afin de donner suite à un suivi concernant le dossier Ruisseau des Prairies ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Rouville a adopté le 20 décembre 2017 la résolution numéro 17-12-256, décrétant la répartition partielle des frais encourus payable par la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford concernant les travaux de cours d'eau du Ruisseau des prairies lot 3 516 264 ;

ATTENDU QUE le montant payable par la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit être réparti parmi les propriétaires fonciers touchés par ces travaux;

ATTENDU QUE pour pourvoir au paiement de cette somme, il y a lieu de décréter l'imposition d'une taxe spéciale au même montant, taxable au cours du présent exercice financier et payable selon les mêmes modalités d'étalement des échéances que le Règlement numéro 606-2017 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2018. La première échéance sera payable le 30e jour suivant la date d'envoi du compte de taxes spéciales. La deuxième échéance sera payable le 120e jour suivant la date d'envoi du compte de taxe spéciale. La troisième échéance sera payable 210e jour suivant la date d'envoi du compte de taxe spéciale ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le règlement 609-2018, relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la facture payée à la MRC de Rouville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Ruisseau des prairies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-12 **Adoption règlement 610-2018 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux lequel abrogera les règlements antérieurs de la municipalité relatif à ce sujet**

ATTENDU QUE la loi prévoit l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion (AM-2017-12-29) a été donné lors de la session du 12 décembre 2017 accompagné d'une dispense de lecture et qu'un projet a été présenté (P-2018-04-28) lors de la session du 3 avril 2018 par le conseiller, monsieur Mario Blanchard;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'adopter le règlement 610-2018, lequel abrogera tous les règlements antérieurs de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford relatifs au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er mai 2018 À 19 h 00

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 32 et se termine à 19 h 35.

2018-05-13 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Maire	Directeur général